



ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE DU GESNOIS BILURIEN



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023-2027

SOMMAIRE

I.	ÉTAT DES LIEUX.....	4
1.	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GESNOIS BILURIEN	4
2.	HISTORIQUE DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE	6
3.	PRESENTATION GENERALE DE L'EMC	7
a.	<i>L'équipe pédagogique et administrative</i>	7
b.	<i>Les locaux et équipements</i>	8
c.	<i>Les missions</i>	11
d.	<i>Activités de l'école de musique</i>	12
II.	ANALYSE.....	14
1.	ATOUTS	14
2.	POINTS A AMELIORER	18
III.	PROJET	24
1.	OBJECTIF GENERAL ET ENJEUX	24
2.	AXES D'ÉVOLUTION	24
a.	<i>Améliorer l'appropriation de l'EMC</i>	24
b.	<i>Augmenter la diversité des publics et des partenariats</i>	25
c.	<i>Faire équipe – construire une culture pédagogique et artistique commune en vivant des expériences partagées</i>	26
d.	<i>Améliorer le parcours de l'élève</i>	26
3.	OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS.....	26
a.	<i>Améliorer l'appropriation de l'école de musique communautaire</i>	27
b.	<i>Augmenter la diversité des publics et des partenariats</i>	29
c.	<i>Faire équipe</i>	32
d.	<i>Améliorer le parcours de l'élève</i>	34
IV.	CONCLUSION.....	36

GLOSSAIRE

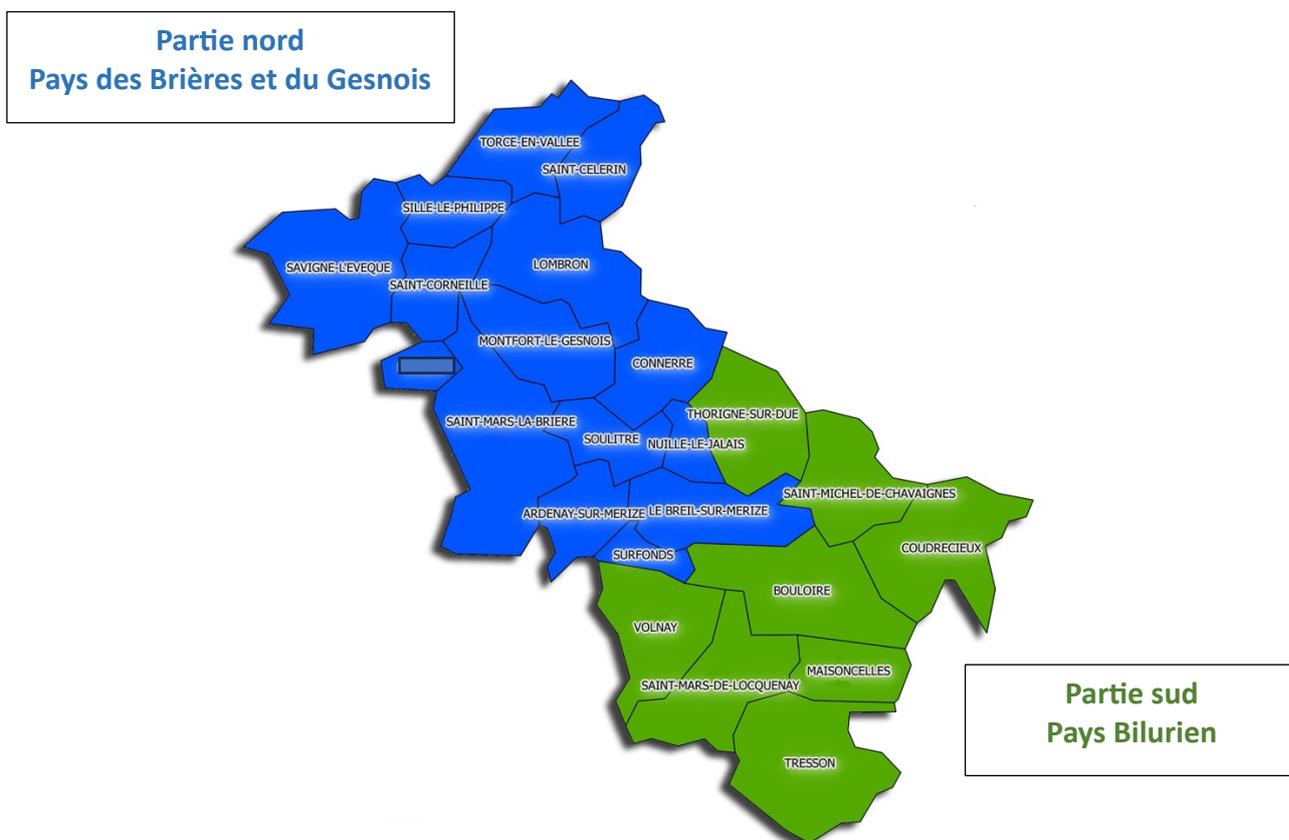
..	FPT	⇒	Fonction publique territoriale
..	CDC	⇒	Communauté de communes
..	DGS	⇒	Directeur Général des services
..	PEEJ	⇒	Petite enfance – Enfance – Jeunesse
..	DSP	⇒	Délégation de service public
..	SDEA	⇒	Schéma départemental des enseignements artistiques
..	SNOP	⇒	Schéma national d'orientation pédagogique
..	ERP	⇒	Établissement recevant du public
..	EEA	⇒	Établissement d'enseignement artistique
..	EMC	⇒	École de musique communautaire
..	ATEA	⇒	Assistant territorial d'enseignement artistique
..	ETP	⇒	Équivalent temps plein
..	DE	⇒	Diplôme d'État
..	DUMI	⇒	Diplôme universitaire de musicien intervenant
..	IMS	⇒	Intervention en milieu scolaire
..	EAC	⇒	Éducation artistique et culturelle
..	CLEAC	⇒	Contrat local d'éducation artistique et culturelle
..	FM	⇒	Formation musicale
..	C1A1	⇒	Cycle 1 Année 1
..	CSP	⇒	Catégories socioprofessionnelles
..	QF	⇒	Quotient familial

I. État des lieux

1. Communauté de Communes du Gesnois Bilurien

Depuis le 1er janvier 2017, les communautés de communes « Pays des Brières et du Gesnois » et « Pays Bilurien » ont fusionné pour ne former qu'une seule collectivité : « Le Gesnois Bilurien ».

Cette nouvelle Communauté de communes s'étend désormais sur 402 km² avec 22 communes et une population de 30.286 habitants. Son siège est basé au parc des Sittelles à Montfort Le Gesnois.



La communauté de commune est dirigée par un président élu, soutenu par 12 vice-présidents ayant chacun une charge particulière :

- Aménagement du territoire, habitat et mobilité
- Finances, stratégie et perspectives
- Politiques contractuelles, stratégie de la commande publique et contentieux
- Petite enfance et Enfance-Jeunesse
- Vie culturelle communautaire (théâtre, école de musique, événementiel)
- Service à la population et équipement de proximité
- Développement économique et touristique
- Mutualisation et relations aux communes

- Nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et ressources humaines
- Gestion des services techniques, prévention et travaux sur les bâtiments intercommunaux
- Information et communication
- Environnement et développement durable (SPANC et Collecte des ordures ménagères).

L'objectif de cette répartition des tâches est de répondre, au mieux, aux nombreuses compétences attribuées à la nouvelle entité :



Il y a plusieurs instances de gouvernance au sein de la communauté de communes dont le bureau communautaire pour lequel chaque commune est représentée par son maire ou son adjoint, et le conseil communautaire qui est composé de 45 membres dont les 12 vice-présidents désignés.

2. Historique de l'école de musique communautaire

L'école de musique communautaire du Gesnois Bilurien est très récente. En effet, comme vu dans le point précédent, elle fait suite à la fusion des Communautés de communes du Pays Bilurien et du Pays des Brières et du Gesnois, et prend son origine de plusieurs structures implantées auparavant sur le territoire.

Du côté du Pays Bilurien, il existait une école de musique municipale sur la commune de Bouloire (depuis les années 1980), puis la compétence de l'enseignement musical a été prise par la Communauté de communes en 2013.

Sur le territoire du Pays des Brières et du Gesnois étaient implantées plusieurs associations musicales (harmonies, sociétés musicales) qui avaient développé des écoles associatives pour pallier l'absence d'offre et permettre un renouvellement au sein de leurs ensembles amateurs.

- École associative de Connerré
- École associative SACOR Music de Savigné l'Évêque
- MJC Guitare de Connerré
- École de musique associative de Montfort-le-Gesnois

Il demeurait également une association musicale sur le territoire du Pays Bilurien :

- École associative de Thorigné-sur-Dué

Lors de la fusion des Communautés de communes en 2017, la compétence de l'enseignement musical étant déjà portée par le Pays Bilurien, il y a eu transfert de cette compétence facultative vers le Gesnois Bilurien.

Ainsi, à partir de là une réflexion a été engagée avec les différents acteurs locaux pour rassembler les différentes structures et proposer un service communautaire cohérent.

En septembre 2018, l'école associative de Thorigné-sur-Dué a été intégrée à l'école intercommunale, suivie en septembre 2019 des écoles associatives de Connerré et Savigné l'Évêque. Enfin, la MJC Guitare de Connerré a rejoint l'établissement en septembre 2020.

C'est donc l'héritage des écoles préexistantes qui a organisé la répartition des sites sur le territoire et fondé l'école de musique rebaptisée communautaire depuis septembre 2022.

Outre l'aspect géographique, l'intégration des différentes écoles associatives a également donné lieu à une intégration de leurs enseignants. Si cela a facilité la continuité d'une structure à l'autre, nous nous sommes également retrouvés face à des doublons de postes entraînant de faibles volumes horaires et la nécessité pour les enseignants de travailler pour plusieurs employeurs, outre la Communauté de communes. Nous reviendrons sur ce point par la suite.

3. Présentation générale de l'EMC

a. L'équipe pédagogique et administrative

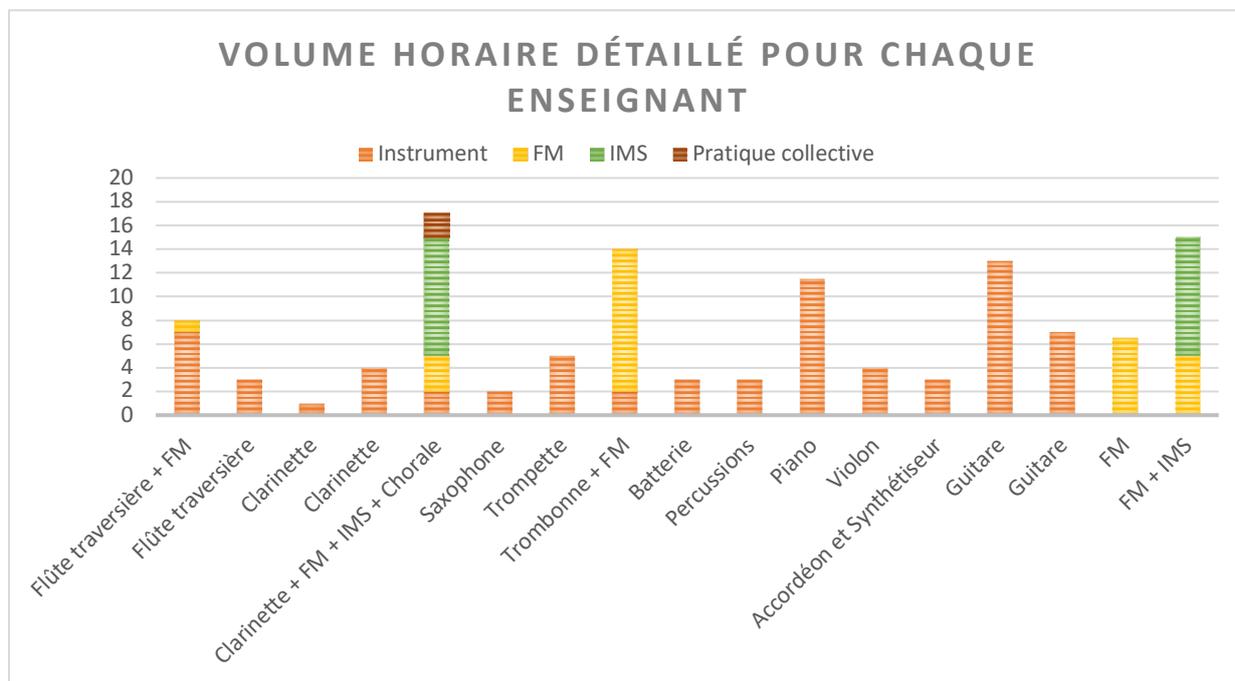
- 1 enseignante chargée de direction sur un poste à mi-temps (10/20^{ème}), bureau sur le site de Bouloire et itinérance à travers les sites d'enseignement pour assurer le lien aux enseignants et la logistique
- 1 secrétaire en poste à temps complet à la Communauté de communes avec un temps dédié annualisé pour l'École de Musique (3h/35 hebdomadaires) et un accueil téléphonique (bureau à Montfort-le-Gesnois)
- 18 enseignants :

Discipline	Statut	Nombre d'heures	Nombre de sites d'enseignement sur l'EMC
Flûte traversière + FM	CDI	7 + 1	3
Flûte traversière	CDD	3	1
Clarinette	Titulaire	1	1
Clarinette	CDI	4	2
IMS + Formation musicale + Clarinette + Chorale	Titulaire	10 + 3 + 2 + 2	4 + établissements scolaires
Saxophone	CDI	2	2
Trompette	Titulaire	5	1
FM + Trombone	CDI	12 + 2	2
Batterie	CDI	3	1
Percussions	CDD	3	3
Piano	Titulaire	11,5	3
Violon	CDD	4	3
Accordéon et Synthétiseur	CDD	3	1
Guitare	CDI	13	2
Guitare	CDD	7	1
Formation musicale	CDD	6,5	2
IMS + Formation musicale	Titulaire	10+5	3 + établissements scolaires

Le volume horaire total représente 6 équivalents temps plein (ETP). Il faut toutefois noter qu'1 ETP, réparti en deux mi-temps, est dédié aux interventions en milieu scolaire, ce qui laisse 5 ETP pour l'enseignement au sein de l'EMC.

En **jaune** dans le tableau : les postes représentant moins d'un quart-temps.

Le graphique suivant nous montre que la répartition des volumes horaires est très variable parmi les enseignants : aucun enseignant n'est à temps plein, les postes ne représentent pas nécessairement des mi-temps ou quart-temps, et il y a des cumuls de discipline pour quelques enseignants et des doublons d'enseignants pour certaines disciplines.



b. Les locaux et équipements

L'école de musique communautaire est répartie en 4 sites d'enseignements respectivement basés à Bouloire, Connerré, Savigné l'Évêque et Thorigné-sur-Dué.

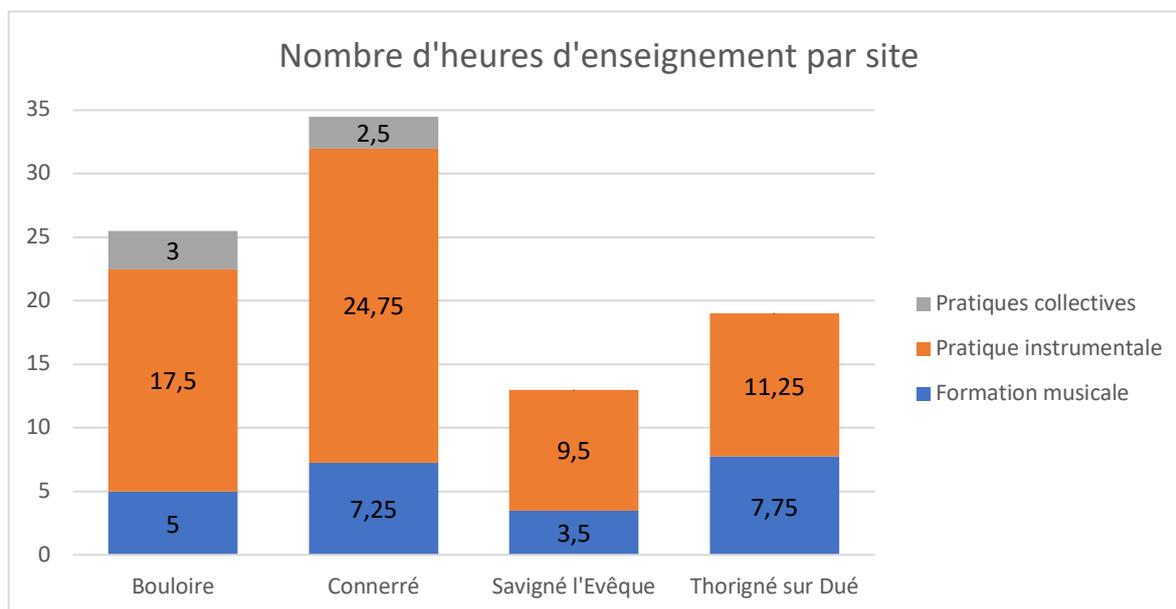


BÂTIMENTS

Le tableau ci-dessous apporte un descriptif de l'état de chaque lieu d'enseignement.

Localisation État	Bouloire 3 rue des Maillets	Connerré Rue de l'abreuvoir	Thorigné sur Dué Salle des fêtes	Savigné l'évêque salle de l'harmonie	Savigné l'Évêque rue de la libération (salle piano)
État général (Neuf, TB, B, Vétuste) :	Neuf	B	Vétuste / B	Vétuste	B
Nombre de salles :	8	4	3	1	1
Accessibilité aux personnes en situation de handicap :	Oui	Partiellement	Partiellement	Oui	Non
Insonorisation (TB, B, Insuffisant) :	TB	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Bien
Espace de stockage :	Armoires, placards	Placards	Armoire	Armoire	/
Mise à disposition des communes	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Bâtiment dédié ou partagé	Bâtiment dédié	Bâtiment partagé : - espaces communs partagés avec l'association Familles rurales et France services, - salles d'enseignement partagées avec la Société musicale de Connerré et le service PEEJ	Bâtiment partagé : - 1 salle dédiée pour l'enseignement musical - 2 salles partagées	Bâtiment partagé : avec l'Association Sacor music	Bâtiment partagé : avec l'Association musicale de Montfort-le- Gesnois

Pour information, le graphique suivant représente le nombre d'heures en fonction des différentes catégories de cours pour chaque site d'enseignement :



NB : les cours de formation musicale ont lieu en collectif et les cours de pratique instrumentale en individuel pour la majeure partie.

ÉQUIPEMENTS :

L'École de musique est équipée en matériels instrumentaux :

- 2 pianos droits et 2 pianos numériques
- Matériel de percussions dont claviers
- Instruments à vent : Flûtes, clarinettes, saxophones, trompettes/cornets, trombones à coulisse en PVC
- Instruments à cordes : Violons, guitares
- Matériel d'éveil musical : petites percussions, appeaux, jeux musicaux
- Matériels multimédias : 4 ordinateurs, 1 tablette, matériel de sonorisation, micros, chaînes hi-fi, enceintes Bluetooth.
- Livres, partitions et affiches
- Mobiliers et pupitres

L'École de musique propose aux élèves débutants de louer des instruments dans la limite des instruments disponibles : flûtes, clarinettes, saxophones, cornets, trombones, violons.

→ Tarif unique de 120€ par an (pour l'année 2022/2023)

c. Les missions

Les établissements d'enseignement artistique en France ont des missions explicites, cadrées par des textes :

- Charte de l'enseignement 2001,
- Schéma National d'Orientation Pédagogique 2008,
- Charte pour l'Éducation Artistique et Culturelle 2020.

L'EMC doit ainsi répondre à 4 missions principales :

- **Missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé, organisé en cursus**

L'enseignement artistique spécialisé (EAS) se déploie au sein de l'école de musique auprès des élèves inscrits dans les parcours de l'EMC donnant lieu à un apprentissage spécifique et régulier avec des enseignants spécialisés. L'EAS doit permettre aux élèves de développer un niveau favorisant l'autonomie et les passerelles vers des établissements classés pour d'éventuelles poursuites d'études musicales.

- **Missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaires**

« L'éducation artistique et culturelle (EAC) a pour objectif d'encourager la participation de tous les enfants et les jeunes à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique et culturelle. »

(Source : site du Ministère de la Culture)

Sur notre territoire, les actions d'EAC se manifestent principalement par les interventions en milieu scolaire (IMS) par des enseignants titulaires du DUMI.

- **Missions de développement des pratiques artistiques amateurs, notamment en leur offrant un environnement adapté**

Les établissements d'enseignement artistique ont aussi un rôle de soutien aux pratiques amateurs de leur territoire.

Cela peut se manifester par exemple par un soutien logistique (partage de locaux et d'instruments), un soutien pédagogique et humain (promotion de leurs activités auprès de nos élèves, accès aux cours de l'EEA...), un lien artistique (projets communs).

- **Missions de participation et animation de la vie culturelle du territoire, sensibilisation, diversification des publics**

Les EEA sont des acteurs à part entière au sein d'un écosystème culturel sur leur territoire. Ils participent ainsi à l'animation locale par les concerts d'élèves, les projets à visée pédagogique donnant lieu à des représentations, les actions d'EAC au-delà du partenariat avec l'Éducation nationale.

d. Activités de l'école de musique

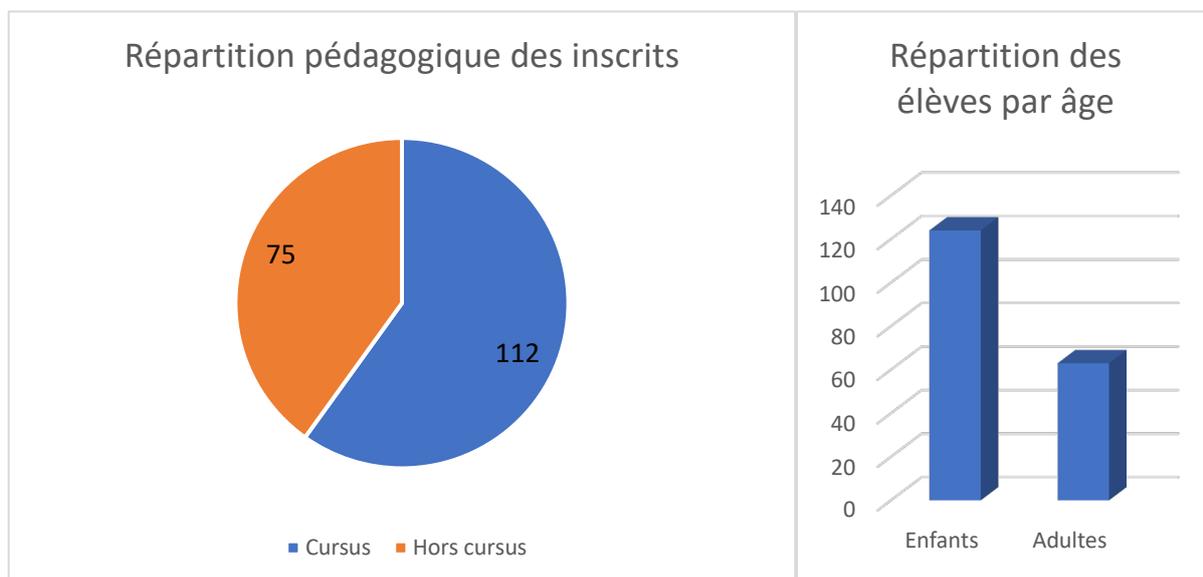
Activités pédagogiques et parcours

L'École de musique du Gesnois Bilurien se réfère au Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'enseignement initial de la Musique (SNOP) avec l'organisation des enseignements en cursus.

CURSUS			
	FORMATION INSTRUMENTALE	FORMATION MUSICALE	PRATIQUES COLLECTIVES
INITIATION	Éveil musical		
	Parcours découverte <i>4 séances de 4 instruments</i>	Initiation musicale	
CYCLE 1	1ère année - 0h30	C1A1 - 1h00	Ensemble de classes instrumentales
	2ème année - 0h30	C1A2 - 1h00	
	3ème année - 0h30	C1A3 - 1h00	Classe d'orchestre à partir de la 2ème année
	4ème année - 0h30	C1A4 - 1h15	
	5ème année si nécessaire - 0h30	C1A5 si nécessaire - 1h15	Ateliers musiques actuelles/jazz à partir de la 3ème année
Évaluation de fin de 1er cycle		Évaluation de fin de 1er cycle	
CYCLE 2	1ère année - 0h45	C2A1 - 1h15	Harmonie (partenariat avec les pratiques amateurs du territoire)
	2ème année - 0h45	C2A2 - 1h15	
	3ème année - 0h45	C2A3 - 1h30	Ateliers musiques actuelles/jazz
	4ème année - 0h45	C2A4 - 1h30	
	5ème année si nécessaire - 0h45	C2A5 si nécessaire - 1h30	Ensembles de classes
Évaluation de fin de 2nd cycle		Évaluation de fin de 2nd cycle	
FIN DU CURSUS INITIAL AU SEIN DE L'EMC - Passerelle possible vers un CRI ou CRD			

HORS CURSUS	<u>Possible pour les cas particuliers suivants :</u> - les débutants ado/adultes, - les niveaux intermédiaires adultes, - les élèves de musiques actuelles - et en fonction de situations particulières	<u>Formation musicale facultative :</u> FM appliquée aux musiques actuelles - 1h00 FM/Culture musicale adultes - 1h00	Ateliers musiques actuelles/jazz Harmonie Chorale adultes
	Formation instrumentale seule - 0h30		

Voici la répartition en nombre entre les 187 inscrits dans le cursus et hors cursus, ainsi que la répartition par âges pour l'année 2022/2023 :



Évaluations

Les élèves sont évalués à partir de l'entrée en 1^{er} cycle par une évaluation continue avec des appréciations par semestre chaque année et par des examens finaux en fin de cycle. L'examen de fin de cycle de formation musicale est organisé en interne avec des épreuves écrites et orales.

L'examen de fin de cycle de formation instrumental est organisé en réseau avec les autres écoles du Perche Sarthois et est composé de l'exécution d'un morceau libre préparé en amont et d'un morceau imposé travaillé pendant 6 cours avant l'épreuve.

Diffusion

Des concerts libres (appelés auditions) sont organisés au sein de l'école de musique et dans les salles du territoire à chaque période, ainsi que des concerts thématiques regroupant les groupes instrumentaux, vocaux et les classes de formation musicale.

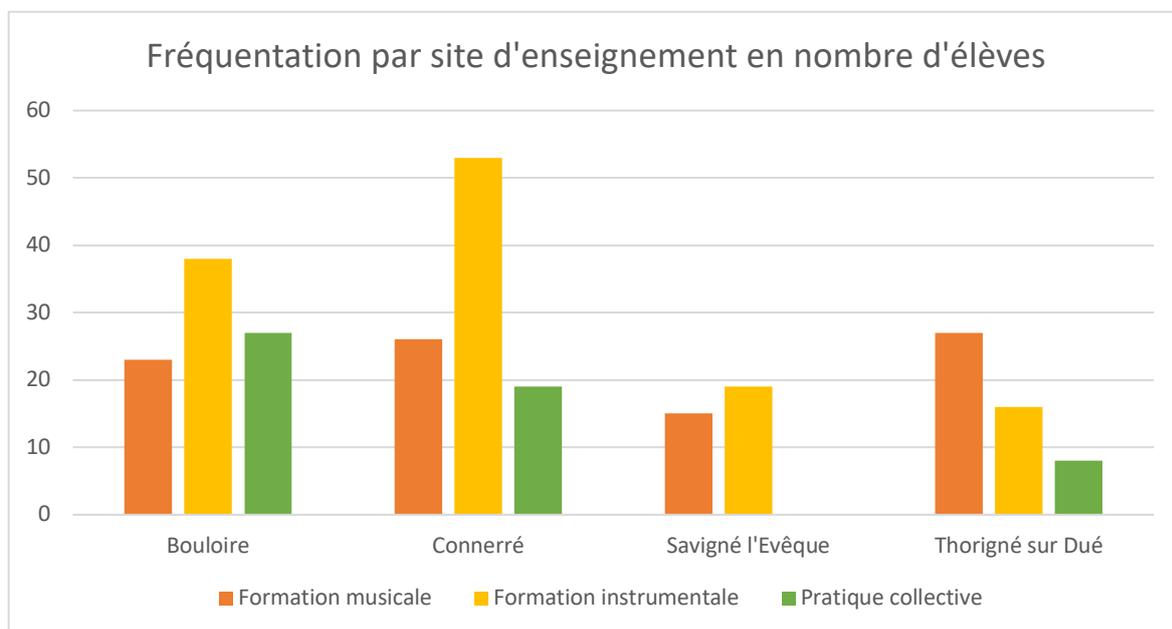
II. Analyse

1. Atouts

Politique et structure territoriale

La répartition en **4 sites d'enseignement** de l'école de musique communautaire est un premier atout qui permet d'avoir un service de proximité sur le territoire et de répondre à un souci d'accessibilité.

Le graphique ci-dessous permet de voir la fréquentation des élèves dans chaque site d'enseignement en fonction des catégories de cours proposés.



La **politique tarifaire** est également un point de vigilance. Pour rendre abordables les activités de l'école de musique au plus grand nombre, il a ainsi été développé une grille de tarifs basés sur le quotient familial. Il y a 7 tranches de quotient et le tarif est multiplié par 1,3 entre la première et la dernière tranche.

Pour les pratiques collectives, les tarifs sont uniques.

Il y a une majoration pour les élèves habitant hors territoire et au contraire un abattement pour les élèves participant à une pratique collective amateurs.

Exemples pour des élèves habitant sur le territoire (tarifs 2022/2023) :

- Enfant inscrit en éveil musical : 109 à 146€
- Enfant/Adulte inscrit dans le cursus Formation musicale + instrument : 268 à 361€ par an
- Adulte inscrit en instrument seul : 198 à 265€ par an
- Atelier Musiques actuelles/Jazz : 47€ par an
- Chorale adulte : 110€ par an

Afin de rayonner plus largement sur la collectivité, il a été fait le choix d'ouvrir 1 ETP pour des **interventions en milieu scolaire (IMS)** à partir de septembre 2020. Ainsi, c'est entre 400 et 500 enfants d'âge primaire qui bénéficient chaque année d'une séance hebdomadaire de musique au sein de leur école.

Par ailleurs, en termes d'équipement, l'École de musique bénéficie depuis janvier 2022 de **locaux restaurés** sur le site de Bouloire. Ce bâtiment dédié a été pensé et aménagé pour être adapté à l'enseignement musical et y organiser des représentations.

Depuis février 2023, le local jeunes de Bouloire s'est installé dans le prolongement de l'école, ce qui pourra permettre de tisser des liens entre les services à l'avenir et de dynamiser chacune de nos structures.

En effet, les **services de la Petite-Enfance, Enfance et Jeunesse (PEEJ)** sont de la compétence de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien, ce qui offre l'opportunité de partenariats plus étroits pour les années futures.

Parmi les services de la communauté de communes, il est une pépite très précieuse à l'école de musique : le **service communication** avec entre autres une chargée de création numérique qui nous crée tous nos supports de communication en étant très attentive à nos attentes.

Au-delà de la communauté de communes, nous bénéficions d'un appui départemental avec l'adhésion au **Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA)**, qui nous permet de bénéficier d'une aide au fonctionnement, et offre la possibilité de subventions exceptionnelles sur l'investissement (par exemple pour la réhabilitation du site de Bouloire)
Dans le cadre de ce schéma, nous travaillons en réseau avec les autres EEA du département et particulièrement en secteur sur le Perche Sarthois avec le centre artistique Jean Françaix de Saint-Calais (pôle ressource) et l'Escal de La Ferté-Bernard, pour développer des projets communs et organiser des évaluations instrumentales de fin de cycles.

Ressources humaines

Afin d'homogénéiser le traitement des agents de l'école de musique, les enseignants ont tous été intégrés aux grilles d'**Assistants territoriaux d'enseignement artistique (ATEA)**, cadres B de la filière culturelle de la Fonction Publique Territoriale, au sein de la collectivité.

Partenariats et environnement culturel

L'EMC participe également à la **vie culturelle du territoire** en organisant des représentations au sein de l'EMC (concerts, auditions libres) et en partenariat (théâtre Épidaure, associations culturelles, participation aux fêtes de la musique du territoire)

Parallèlement à la compétence de l'enseignement musical, la communauté de communes du Gesnois Bilurien prend en charge la saison culturelle orchestrée par l'association **Théâtre Épidaure** basée à Bouloire, au titre d'une délégation de service public (DSP).

Il s'agit ainsi d'un partenaire privilégié, avec lequel nous avons déjà pu collaborer sur plusieurs projets : premières parties de spectacles de la saison, masterclass, projet global.

Le Théâtre Épidaure et la Mairie de Bouloire, ainsi que La Passerelle et la Mairie de Connerré, représentent également un soutien technique par l'accès aux salles de spectacles pour des représentations, l'utilisation de matériel et le contact de techniciens.

Un exemple de projet coconstruit : le spectacle « Permis de reconstruire » proposé par l'École de musique et programmé dans la saison culturelle communautaire, en séances publiques et scolaires, au Théâtre Épidaure et à la salle La Passerelle. Il s'agissait de jumeler des actions menées par la médiatrice et des enseignants de l'EMC dans les écoles participant aux séances scolaires, des ateliers de fabrication d'instruments et de création avec les artistes du spectacle auprès des élèves de l'EMC et des usagers de la collectivité.



PERMIS DE RECONSTRUIRE
COMPAGNIE RUGI'SON

Tuyau n. m. - élément de section circulaire destiné à l'écoulement, au transport d'énergie et à la propagation d'ondes sonores.

Dans le ventre de la grande machine, des tuyaux, partout. Deux individus asservis par cette mécanique implacable et immuable s'évertuent à accomplir leurs tâches quotidiennes. Un jour la machine s'emballe, les cycles de travail s'accélèrent jusqu'à la rupture. Dès lors, les personnages regagneront leur humanité et tenteront de s'émanciper par la musique.

Le duo y fait résonner une musique puisant aussi bien dans le jazz et les musiques traditionnelles que le tango ou la musique classique. Que la matière soit noble ou industrielle, la source populaire ou savante, la musique est à la portée de tous, au bout du tuyau.

TARIFS
5 - 10 EUROS

55 MIN.
DÈS 5 ANS
SPECTACLE MUSICAL

PASSE SANITAIRE OBLIGATOIRE À PARTIR DE 12 ANS ET 2 MOIS

Pierre Blavette et Jérémie Boudoacq : Rimbaubes, flûtes traversières, quenas, flûtes harmoniques, flûtes polyphoniques, clarinettes à membranes, bassosinos - Anne-Marie Gros et Yannick Nedélék : Regards scénaristes, mise en scène - Julien Poudain : création son et lumières et fabrication d'instruments

Spectacle programmé par le Théâtre Epidaure
en partenariat avec l'école de musique Intercommunale du Gesnois Bilurien

 WWW.THEATRE-EPIDAURE.COM
02 43 35 56 04

Extrait de la communication du projet « Permis de reconstruire »

Notre environnement culturel est également riche des **pratiques musicales amateurs** très présentes sur notre territoire, notamment les harmonies, pour la plupart à l'origine des différents sites d'enseignement (cf. Historique de l'EMC).

Des partenariats sont déjà en place :

- partage de locaux et d'instruments,
- tarification préférentielle,
- organisation de concerts communs (Connerré).

Enfin, nous développons depuis septembre 2020 un **partenariat avec l'Éducation nationale** par les interventions en milieu scolaire, ce qui nous permet de développer notre mission d'enseignement artistique et culturelle (EAC) sur le territoire.

Ces interventions, menées par deux enseignants expérimentés titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire de Musiciens Intervenants) et proposées aux écoles primaires publiques rencontrent un grand succès : les établissements se positionnent rapidement pour en bénéficier à nouveau d'une année à l'autre et nous font des retours très positifs.

Pour exemple :

« Cette année, nos classes de cycle 2 ont bénéficié des interventions de [l'enseignant.e musicien.ne intervenant.e] et je profite de ce mail pour remercier [cette personne] pour ces interventions de qualité, les enfants ont apprécié les séances, les enseignantes également. Elle est dynamique, elle a su captiver les élèves, elle a vraiment suivi le projet défini au départ bref que du ++++. Alors, vraiment, merci ! »

NB. : les noms ont été enlevés pour plus de neutralité et remplacés par les formules entre crochets.

Nous avons aussi de nombreuses opportunités sur le territoire pour élargir nos horizons partenariaux :

- Collèges de Bouloire et de Connerré
- Associations et MJC de Théâtre, Danse et Cirque
- Établissements adaptés : IME, Ehpad, SSIAD...
- Autres lieux et établissements publics : bibliothèques, piscine
- Lieux de patrimoine
- CLEAC (Contrat local d'Éducation Artistique et Culturelle) piloté par le Perche Sarthois

Usagers

Héritière du tissu associatif, l'école bénéficie de l'**investissement des familles** pour faciliter les projets, notamment pour les déplacements entre les sites, avec l'organisation de covoiturage, le soutien logistique lors des représentations (rangement des salles et installation de verres de l'amitié après les auditions) et la participation enthousiaste à des moments conviviaux réunissant les classes d'instruments.

Autour de l'école, gravite également l'**Association « Chant choral et Musique au chœur »**, constituée des amis et usagers de la chorale de l'école de musique communautaire, basée à Bouloire.

Cette association, fondée dans l'école avant la fusion, a pour but de promouvoir l'activité de la chorale en cherchant des lieux de représentations et en organisant des projets et rencontres avec d'autres chorales du département. L'association s'investit également auprès de l'EMC en proposant ponctuellement le financement de pots et goûters pour les enfants lors de manifestations.

Offre pédagogique

L'école de musique a une offre diversifiée avec **10 disciplines instrumentales proposées**, de l'éveil et de l'initiation musicale/parcours découverte sur chaque site.

Et pour ce qui est des pratiques collectives, plusieurs registres sont proposés : harmonie junior, musiques actuelles/jazz, chorale adulte.

Notre structure est aussi riche de ses **enseignants** qui ont des parcours diversifiés et de **multiples compétences**, avec notamment la présence de musiciens intervenants qui partagent leur temps entre les interventions en milieu scolaire et la formation musicale au sein de l'école de musique.

2. Points à améliorer

Politique et structure territoriale

Le **territoire du Gesnois Bilurien est très vaste et rural** (402 km² et environ 77 habitants/km²) et ne bénéficie donc pas des équipements urbains (transports en commun) favorisant la mobilité et la proximité immédiate de tous les services communautaires. C'est pour résoudre cette problématique que l'École de musique se déploie sur plusieurs sites d'enseignement. Toutefois, si nous possédons des **locaux** adaptés et dédiés à Bouloire, les autres sites n'offrent pas toujours de bonnes conditions, dues aux équipements, au partage ou à la superficie.

Il faut particulièrement noter que la salle de piano de Savigné-l'Évêque ne répond pas aux normes d'accessibilité et que les locaux de Connerré et Thorigné-sur-Dué ne sont que partiellement conformes, avec seulement une partie des salles en rez-de-chaussée. Or, depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicaps.

De la même façon, la question des équipements se pose pour délocaliser des représentations ou organiser des spectacles scolaires, car toutes les communes ne sont pas dotées de salles en capacité d'accueillir du public et quand elles le sont, elles ne sont pas toujours équipées techniquement.

Par ailleurs, les différents sites ne sont pas encore dotés de **signalétique** claire, ce qui rend l'École peu connue ou reconnaissable.

Cela pose la question de la **communication** plus largement, que ce soit sur les bâtiments, dans les diffusions papier (affiches, plaquettes, flyers...), ou sur les interfaces numériques (site internet, réseaux sociaux).

En ce qui concerne la **politique culturelle**, après un long débat sur la compétence d'enseignement musical, les élus ont confirmé la compétence confiée à l'école de musique communautaire. Ce projet d'établissement est un outil de clarification qui doit permettre de poursuivre la réflexion sur les moyens alloués au développement de la structure. La commission culturelle s'est positionnée dans le sens d'une évolution de l'offre de l'école de

musique et souhaite voir les effectifs augmenter. Pour atteindre ces objectifs, il sera nécessaire de poursuivre la mobilisation de budgets adéquats.

Comme vu dans les atouts, le département, via l'**adhésion au Schéma départemental**, nous alloue une aide financière au fonctionnement. Cette aide est soumise à l'adhésion et à une série de conditions que l'établissement doit remplir.

Or, nous remarquons que nous ne remplissons pas tout à fait l'intégralité des critères, notamment en termes de ressources humaines, car il est prévu que l'établissement soit structuré avec un « directeur (...) identifié en tant que chef de service, qualifié et rémunéré pour des missions d'encadrements, de coordination, disposer d'un poste de secrétariat pour l'assister en lien avec les services territoriaux ».

Notre structure actuelle ne possède pas de poste ouvert de Direction mais d'une charge de direction confiée à un Assistant d'Enseignement Artistique 2^{ème} classe à hauteur de 10/20^{ème}, et le secrétariat n'est pas développé à plein temps.

Concernant les enseignants, il est demandé d'« avoir des personnels d'enseignement qualifiés (...) [et de] respecter les obligations statutaires ».

Du fait de l'héritage associatif, la plupart des enseignants sont contractuels (en CDI) et ne possèdent pas de diplôme d'état (DE) ou équivalent (DUMI par exemple).

Afin de sortir de cette situation fragile, il serait souhaitable d'avoir une réflexion sur la **structuration administrative**, les besoins et les budgets correspondants ; ainsi que sur l'accompagnement à la formation et les conditions de recrutement.

Ressources humaines

L'EMC rencontre des difficultés quant au **niveau de qualification** des enseignants et leur statut. Cela est dû en partie à l'intégration d'écoles associatives mais également à des **difficultés de recrutement**.

Plusieurs facteurs rendent le recrutement critique :

- Cause externe : Il n'y a pas de Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), ni de Pôle Supérieur à proximité, pour bénéficier de leur rayonnement et permettre l'arrivée de jeunes diplômés.
- Cause interne :
 - o Les volumes horaires sont faibles
 - o Le territoire est rural et implique beaucoup de déplacements

Les **volumes horaires** des enseignants sont globalement faibles. Sont en cause le fait d'avoir des doublons de professeurs dans certaines disciplines (cf. état des lieux), mais également des postes ouverts au minimum de la demande et non en fonction d'un besoin estimé sur le territoire, ce qui induit d'avoir régulièrement recours à des heures complémentaires si les inscriptions sont plus fructueuses que l'année précédente.

Par ailleurs, les enseignants se trouvent dans l'obligation de compléter leurs temps de travail auprès d'autres employeurs.

Ensuite, si la **répartition des sites** d'enseignement est vue comme un atout pour le territoire, elle se révèle être une faiblesse pour l'équipe pédagogique. En effet, elle génère beaucoup de déplacements, ce qui a aussi un coût pour la collectivité, et surtout rend difficile la rencontre des enseignants entre eux, des groupes d'élèves et de développer des classes instrumentales avec une émulation suffisante.

Il est aussi difficile dans ces conditions de développer un **sentiment d'appartenance** à l'entité de l'école de musique, et d'autant plus pour les professeurs ayant déjà une histoire avec l'un des sites.

Ces problématiques de territoire, de volumes horaires et de recrutement (qualifications) sont importantes, car elles impactent le **professionnalisme** : les enseignants doivent mesurer leur investissement et ne sont pas complètement disponibles pour faire vivre et évoluer notre structure.

Toutefois, nous avons plusieurs opportunités à notre disposition pour faire évoluer ce point : l'organisation de formations adaptées par le CNFPT et Mayenne Culture par exemple, la rédaction de fiches de postes, la valorisation par la mise en place de primes prévues pour le cadre d'emploi des enseignants artistiques (ISOE).

Partenariats

L'École de musique évolue encore beaucoup en vase clos ou avec des partenaires liés à la musique principalement. Étant la seule structure communautaire d'enseignement artistique, elle doit pouvoir s'ouvrir davantage sur les autres disciplines artistiques et rayonner sur la population dans toute sa diversité.

Dans ce sens, nous avons noté dans les atouts les différentes opportunités de partenariats futurs.

Usagers

D'une manière générale, nous remarquons le manque d'un **sentiment d'appartenance** au territoire communautaire de la part des habitants.

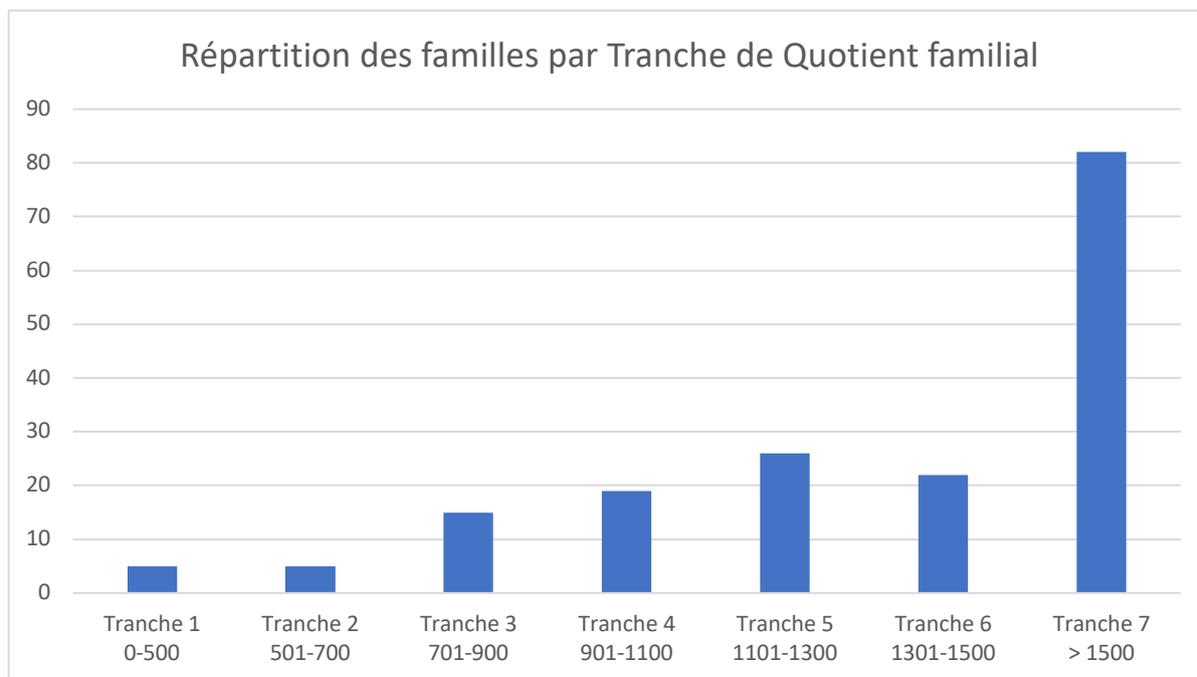
En effet, l'étendue du territoire ne permet pas de s'identifier à l'ensemble de la communauté de communes, les bassins de vie étant très hétérogènes.

Ainsi, cela impacte la connaissance et l'accès aux services communautaires, notamment l'école de musique.

Ce phénomène est d'autant plus important concernant les usagers de l'école de musique, car elle est issue du regroupement de différentes structures qui avaient des identités propres. Avec cet historique et la répartition sur le territoire, nous remarquons un manque de perception du portage communautaire de l'école de musique, il apparaît donc nécessaire de travailler sur cette nouvelle identité.

Par ailleurs, l'enseignement musical hérite d'une **vision élitiste** de la part du grand public, ce qui peut freiner les usagers à venir pousser les portes de l'école de musique. Un travail d'ouverture et d'accessibilité est donc à mener.

Enfin, on ne peut pas nier la menace liée au **coût de l'activité**. En effet, si la collectivité mène une réflexion sur la politique tarifaire, il faut prendre en compte les investissements matériels qui s'ajoutent pour les familles (partitions, livres, instruments), sorte de « tarification invisible » lors de l'inscription, mais également la spécificité du territoire qui engendre des coûts de transport.

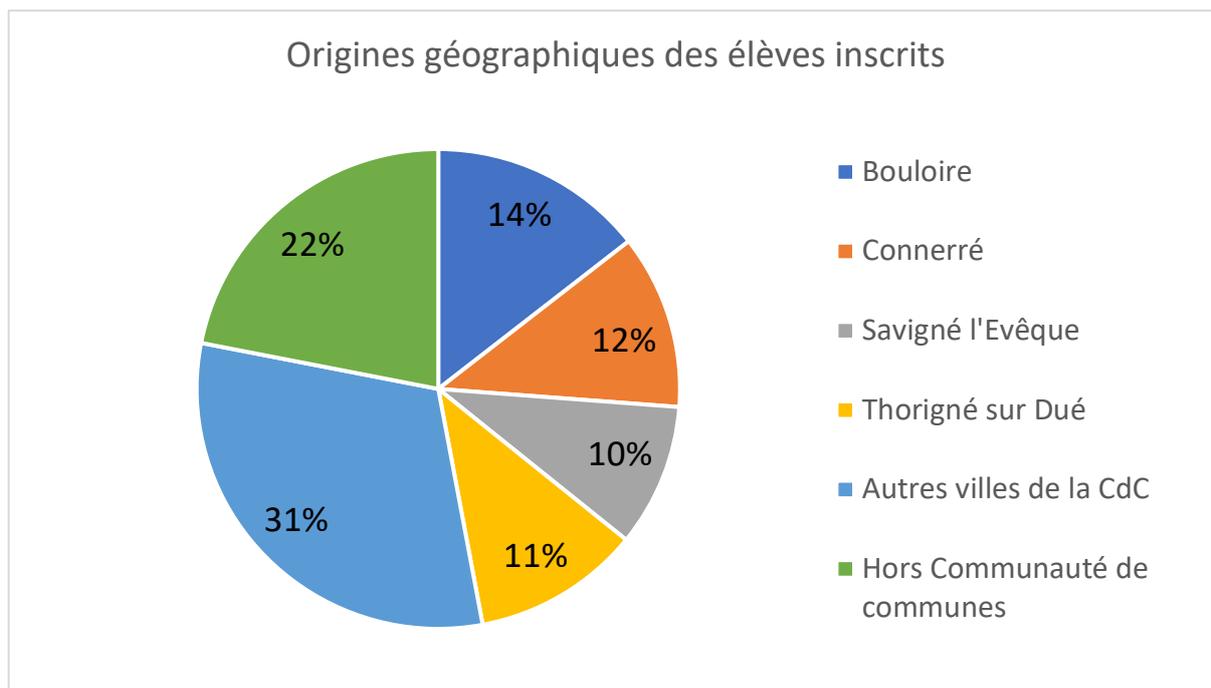


Ce graphique nous montre que nous touchons très peu les tranches les plus basses et qu'il y a une surreprésentation de la tranche 7, ce qui s'explique en partie par l'inscription d'un grand nombre d'adultes, qui ont généralement des quotients plus importants lorsqu'ils n'ont pas d'enfants à charge.

Ainsi, la tarification par tranches n'est pas suffisante pour permettre une **diversité sociale** et des actions sont à mener dans ce sens.

Le graphique ci-après indique la **répartition géographique** des élèves.

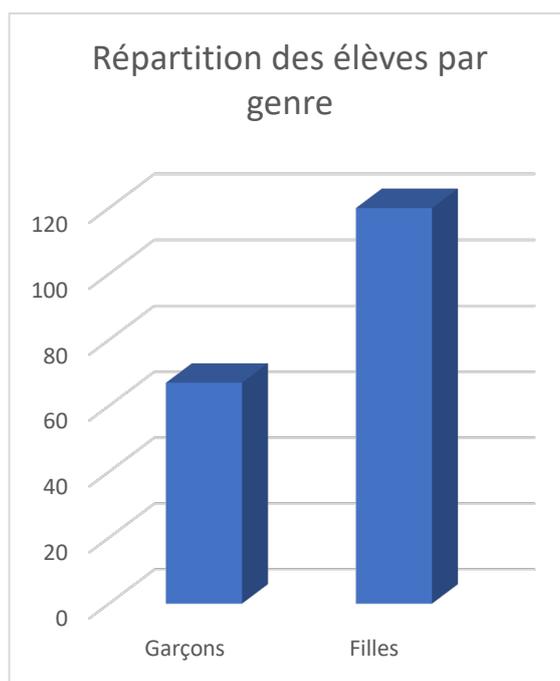
47% des usagers de l'école de musique habitent dans l'une des villes possédant un site d'enseignement, le rayonnement est donc très local, même si plus d'un quart est domicilié sur le reste du territoire.



On remarque également que l'école bénéficie à des personnes ne faisant pas partie de la communauté de communes (41 en 2022/2023), domiciliées pour la plupart dans des villes limitrophes (ex. Tuffé, Duneau, Sceaux sur Huisne, La Chapelle St Rémy ...).

Actuellement, les **familles hors CdC** dont un parent travaille sur le territoire peuvent bénéficier du tarif normal, sinon il est multiplié par 1,5. C'est un sujet sur lequel nous sommes régulièrement interpellés de la part des usagers de l'école de musique.

La question de la **diversité** se pose également lorsque l'on regarde la répartition des inscrits par genre, avec une représentation nettement supérieure pour le sexe féminin.



Offre pédagogique

Étant donné la diversité des formations des enseignants et les différents partis pris pédagogiques des structures préexistantes à l'école de musique communautaire, nous sommes face à une **hétérogénéité** des attendus et des méthodes pédagogiques, notamment pour les cours de formation musicale.

Ce point fait bien sûr écho avec le travail en équipe des enseignants et le besoin de plans de formations qui pourraient devenir de vrais leviers pour prendre conscience de nos pratiques et réfléchir ensemble à une unité pédagogique.

Ensuite, les **pratiques collectives** ne sont pas encore très développées, ceci étant dû en partie au faible nombre d'élèves inscrits sur chaque site et le manque de stabilisation des effectifs. De la même façon, certaines disciplines demandées ne sont pas représentées (chant, guitare classique, instruments à cordes). On peut donc envisager le besoin d'ouverture de nouvelles classes.

Enfin, concernant l'offre de l'école de musique hors les murs, le maillage des **interventions d'éducation artistique et culturelle (EAC)** est encore très incomplet.

Nos seules actions d'EAC sont les interventions en milieux scolaires (IMS) menées par les DUMIstes, et si elles touchent déjà 400 à 500 enfants par an, c'est encore assez faible, car près de 2500 enfants sont inscrits en école primaire publique, c'est-à-dire qu'il faudrait 5 ans pour rayonner sur tout le territoire, soit une seule année d'intervention pour chaque enfant entre le CP et le CM2.

Par ailleurs 750 enfants sont inscrits en maternelle publique, et 825 en établissements d'enseignement privés (maternelles et primaires confondues), écoles dans lesquelles nous n'intervenons pas.

Ainsi, c'est seulement 10% des enfants scolarisés qui bénéficient d'interventions en musique chaque année.

III. Projet

1. Objectif général et enjeux

Comme il a été présenté dans l'état des lieux et l'historique, l'école de musique communautaire du Gesnois Bilurien est une structure très récente dans son organisation actuelle. Ainsi, l'objectif principal de ce premier projet est de structurer notre établissement afin de trouver un fonctionnement optimal, une homogénéité de l'offre pédagogique répartie sur le territoire de façon équitable pour l'ensemble des usagers.

Les orientations de ce projet prennent leur source dans une série d'attentes à différents niveaux formulés par l'équipe pédagogique de l'EMC et la commission culture de la Communauté de Communes :

- 1 Garantir un enseignement de qualité avec une identité commune et une offre diversifiée, en construisant une dynamique de travail en équipe.
- 2 Permettre le développement des pratiques collectives et les projets communs.
- 3 Permettre l'accessibilité à tous les publics (diversité, locaux, tarifs, rayonnement sur le territoire) et voir les effectifs inscrits augmenter
- 4 Assurer une qualité d'accueil, la proximité et l'accessibilité, par l'amélioration de la communication notamment
- 5 Faire du lien avec les établissements scolaires et les autres structures culturelles du territoire pour répondre à l'intégralité des missions des EEA

2. Axes d'évolution

À partir des enjeux cités précédemment, pour répondre aux besoins de structure de l'école de musique communautaire et en lien avec les missions des établissements d'enseignement artistique, nous avons développé 4 axes d'évolution pour la période 2023-2027 :

a. Améliorer l'appropriation de l'EMC

Suite à la fusion des communautés de communes du Pays Bilurien et du Pays des Brières et du Gesnois d'une part, et l'intégration des écoles associatives du territoire à l'école de musique intercommunale d'autre part, nous faisons le constat que les usagers n'ont pas encore tout à fait compris la dimension communautaire de notre service.

En effet, le territoire est très étendu (22 communes), les bassins de vie hétérogènes selon le lieu d'habitation, et les habitudes de consommation et d'activités ne sont pas toujours principalement orientées vers le territoire du Gesnois Bilurien. Dans ce contexte, les usagers n'ont pas nécessairement la conscience de leur environnement communautaire et des services associés.

D'autre part, l'école de musique communautaire résulte de la fusion de 4 structures historiquement indépendantes et l'évolution vers une entité commune n'est pas encore connue et/ou comprise par tous.

Ainsi, pour permettre à l'école de musique communautaire d'évoluer et de déployer ses activités sur le territoire, un des premiers axes sera de la structurer administrativement, de communiquer davantage pour lui donner plus de visibilité et garantir un accueil de qualité sur l'ensemble des sites d'enseignement. → Attente 4

Il s'agit pour notre structure d'être connue et reconnue comme un service communautaire accessible et de favoriser l'appropriation de l'école par l'ensemble de la population du territoire. → Attente 3

Il serait souhaitable de voir également s'améliorer l'appropriation politique des élus avec la formalisation d'un projet de politique culturelle énoncé et communiqué par la commission culture.

b. Augmenter la diversité des publics et des partenariats

Nous avons constaté que le public touché par les activités de l'école de musique communautaire est restreint en nombre et en diversité, malgré une population élevée sur le territoire.

En effet, seulement 0,62% de la population inscrite à l'école de musique (187 inscrits dont 67% d'enfants et 33 % d'adultes).

Quelques repères statistiques d'inscription de la population générale dans les EEA :

- moyenne départementale : 1%
- moyenne nationale : 1,9%

Si l'on compte les IMS, 2% de la population est touchée par les activités de l'école de musique (447 élèves en scolaire en 2022/2023 + 187 inscrits).

Cependant, on ne peut bien sûr pas mettre au même niveau les actions EAC de sensibilisation avec les élèves inscrits dans des parcours à l'école de musique.

Ainsi, c'est un enjeu qui a été posé par les élus et l'équipe pédagogique de permettre une ouverture plus large à tous les publics, avec une volonté politique de rendre l'enseignement culturel accessible. Et en effet, cela entre en cohérence avec la mission d'éducation artistique et culturelle portée par les EEA. → Attente 3

Toujours dans la démarche d'ouverture de l'EMC sur l'extérieur, et son implication dans la vie culturelle du territoire, il convient d'interroger son rapport aux autres acteurs locaux et de favoriser les partenariats afin de participer à la dynamique du territoire et de faire du lien.

→ Attentes 2 5

En complémentarité avec le premier axe, cela tendra également à donner de la visibilité à la structure et en favoriser l'appropriation. → Attente 4

c. Faire équipe – construire une culture pédagogique et artistique commune en vivant des expériences partagées

Nous avons vu dans l'état des lieux l'étendue du territoire et la répartition de l'école communautaire en 4 sites d'enseignement. Cette répartition permettant un service de proximité pour le territoire apparaît à la fois comme un atout et une faiblesse dans notre analyse.

En effet, les enseignants ont, dans ces conditions, peu d'occasions de se croiser et d'échanger, les volumes horaires étant restreints sur chaque site et les locaux ne s'y prêtant pas toujours. Or, ce sont bien les échanges qui nourrissent les relations et les projets qui en découlent. Cet axe, du « faire équipe », est donc nécessaire pour créer une émulation au sein de notre établissement, travailler sur des projets communs et enrichir les activités proposées à nos élèves. → Attente 2

Par ailleurs, comme l'école de musique, l'équipe pédagogique s'est constituée avec l'héritage des structures préexistantes. Il y a une grande disparité dans le niveau de formation des différents enseignants, dans leurs statuts et la capacité d'investissement liée aux faibles volumes horaires (cf. état des lieux). Ainsi, nous avons une équipe avec des profils hétéroclites, ce qui apporte de la richesse mais peut également être un frein pour structurer nos enseignements et permettre une offre homogène.

Nous devons donc travailler à la professionnalisation de l'équipe enseignante, notamment par la formation, comme le prévoit le Schéma départemental des enseignements artistiques de la Sarthe (SDEA), auquel nous adhérons. → Attente 1

d. Améliorer le parcours de l'élève

Toujours dans une démarche de structuration de l'école de musique communautaire, il s'agit pour l'équipe enseignante d'interroger les activités et parcours pédagogiques actuels afin de mettre en cohérence l'ensemble des pratiques pour répondre à la mission d'enseignement artistique spécialisé et offrir un enseignement de qualité en adéquation avec la réalité du territoire, les profils des élèves et les compétences des professeurs. → Attente 1

Nous constatons depuis plusieurs années une évolution de la fréquentation de l'école de musique, avec des parcours plus morcelés, interrompus. En effet, si nous touchons un public de plus en plus large, il est toutefois plus difficile de le « fidéliser » et de voir se dérouler des cursus complets. Ainsi, nous devons nous adapter aux nouvelles attentes des usagers et nouvelles modalités de pratiques amateurs. → Attente 5

Nous remarquons également, depuis les périodes de confinement notamment, des élèves qui ne sont plus habitués à se produire sur scène et qui reviennent peu vers les pratiques collectives. Nous devons donc travailler sur ces points notamment pour favoriser le lien aux pratiques amateurs et encourager la pratique au long cours. → Attente 2

3. Objectifs et plan d'actions

a. Améliorer l'appropriation de l'école de musique communautaire

Perspectives et Effets attendus	Actions à mettre en œuvre	Moyens	Planning
<p>Structuration administrative de l'EMC</p> <p>→ <i>Fonctionnement quotidien efficient, accueil et offre de cours adaptée</i></p> <p>4</p>	<p>→ Ouverture d'un ½ poste de secrétariat avec accueil</p> <p>→ Organiser la visite d'autres structures avec les élus et DGS</p> <p>→ Faire un estimatif du nombre d'heures souhaitable par poste (cf. territoire comparable)</p> <p>→ Mise en place de professeurs coordinateurs de site ou de départements</p>	<p>→ <i>Budget pour l'ouverture d'1/2 poste</i></p> <p>→ <i>Disponibilité des élus et DGS</i></p> <p>→ <i>Plan budgétaire pour augmenter les ressources humaines</i></p>	<p>→ Rentrée 2023</p> <p>→ 2023 – 2024</p> <p>→ 2023-2024</p> <p>→ 2024 ?</p>
<p>Développement de la communication</p> <p>→ <i>Connaissance de l'EM, hausse de la fréquentation de l'école et de ses manifestations, présence des élus communautaires</i></p> <p>4</p>	<p>→ Création d'un logo et d'une plaquette de l'école</p> <p>→ Diffusion dans toutes les écoles, structures culturelles et structures liées à l'enseignement</p> <p>→ Création d'affiches d'événements avec une charte graphique reconnaissable toute l'année (saison de l'EMC)</p> <p>→ Création d'une signalétique claire et lisible pour les locaux de l'EMC</p> <p>→ Communication des événements auprès des élus communautaires</p>	<p>→ <i>Disponibilité du service communication</i></p> <p>→ <i>Budget et disponibilité des services techniques</i></p>	<p>→ Rentrée 2023</p> <p>→ 2023 – 2027</p> <p>→ 2023 – 2027</p> <p>→ 2023 – 2024</p> <p>→ 2023 – 2027</p>
<p>Participation et appropriation de la structure par les usagers</p> <p>→ <i>Intérêt des usagers pour la structure, ses activités et sa gouvernance</i></p> <p>4</p>	<p>→ Mise en place de projets intersites</p> <p>→ Développement de la concertation auprès des usagers internes et externes (questionnaires, sondages, boîte à idées)</p> <p>→ Mise en place d'une instance d'évaluation du Projet d'Établissement</p> <p>→ Mise en place d'un conseil d'établissement</p>	<p>→ <i>Investissement des enseignants et des familles</i></p> <p><i>Usage des services techniques</i></p> <p>→ <i>Outils de communication et de diffusion</i></p>	<p>→ 2023 – 2027</p> <p>→ 2024 – 2027</p> <p>→ 2023 – 2024</p> <p>→ 2024 – 2025 ?</p>

<p>Entretien et aménagement des locaux</p> <p>→ Offrir un accueil sécurisé et de qualité sur l'ensemble des sites</p> <p>4</p>	<p>→ Prévoir une mise en conformité</p>	<p>→ Investissements à prévoir dans le <i>Projet Pluriannuel d'Investissements</i></p> <p>→ Réaliser des conventions de mises à disposition et partages de locaux pour les sites concernés</p>	<p>→ 2023-2025</p>
<p>Participation à la vie culturelle de l'ensemble du territoire</p> <p>→ Connaissance des activités de l'école de musique</p> <p>→ Participation des usagers de la CdC aux événements de l'EM</p> <p>3 4 5</p>	<p>→ Organisation d'auditions et concerts</p> <p>→ Proposition d'événements sur l'ensemble du territoire, y compris les communes sans site d'enseignement</p>	<p>→ Investissement des élèves et enseignants</p> <p>→ Disponibilité des salles du territoire</p> <p>→ Investissement dans l'équipement scénique et technique</p>	<p>→ 2023 – 2027</p>
<p>Développement de l'offre pédagogique</p> <p>→ Lien aux pratiques amateurs du territoire</p> <p>→ Mise en place d'un plan d'actions EAC</p> <p>1 2 3 4 5</p>	<p>→ Déploiement des cours de formations musicale et instrumentale sur les sites avec une mobilité des enseignants</p> <p>→ Ouverture d'une seconde classe d'initiation à la pratique d'orchestre</p> <p>→ Mener un travail de réflexion sur les actions d'Éducation Artistique et Culturelle</p>	<p>→ Locaux adaptés</p> <p>→ Budgets développés pour l'extension des volumes horaires et les temps de trajets</p> <p>→ Remboursement des frais de déplacement</p> <p>→ Mobilisation d'1h d'enseignement</p> <p>→ Mise à disposition d'une salle adaptée</p> <p>→ Investissement des enseignants, temps de concertation et développement des partenariats.</p>	<p>→ 2023 – 2027</p> <p>→ Rentrée 2023</p> <p>→ 2023 – 2024</p>

b. Augmenter la diversité des publics et des partenariats

Perspectives et Effets attendus	Actions à mettre en œuvre	Moyens	Planning
<p>Entretien des partenariats avec les acteurs culturels locaux</p> <p>→ Développement d'une interconnaissance entre acteurs culturels → Mise en place d'une démarche projet</p> <p>2 3 5</p>	<p>→ Mise en place d'avant-scènes sur les spectacles de la saison culturelle du Théâtre Épidaure → Participation à des Masterclass → Préparation d'un parcours artistique avec le Théâtre Épidaure → Organisation de stage de créations musicales avec l'Association musicale de Montfort → Organisation de concerts communs avec les pratiques amateurs (harmonies, chorales) → Partage de locaux et de matériels avec les pratiques amateurs</p>	<p>→ Concertation avec le Théâtre Épidaure → Investissement des enseignants et communications aux élèves</p> <p>→ Concertation avec l'Association de Montfort sur les contenus et la logistique → Concertation avec les associations amateurs → Réalisation de conventions de partages de locaux et matériels</p>	<p>→ 2023-2027 → 2023-2027 → 2024-2025 → 2024-2027 → 2023-2027 → 2023-2027</p>
<p>Étendre les actions d'EAC en développant de nouveaux partenariats</p> <p>→ Diversité des publics touchés en catégories et en nombre → Mobilisation de l'équipe pédagogique</p> <p>1 2 3 5</p>	<p>→ Création d'un projet CLEAC avec le Théâtre Épidaure → Organisation d'un camp musique avec l'Association musicale de Montfort → Organisation de prestations auprès du service Enfance-Jeunesse → Étendre les interventions en milieu scolaire, notamment en cycle 1 → Mise en place d'interventions auprès de la petite enfance et des personnes en situation de handicap → Développer le lien avec référents EAC et enseignants artistiques des collèges et engager une réflexion sur les projets communs</p>	<p>→ Concertation avec le Théâtre Épidaure</p> <p>→ Concertation avec l'Association de Montfort et lien au service PEEJ → Concertation entre équipe pédagogique et service PEEJ. Disponibilité des élèves. → Formation des DUMIstes et recrutement d'un second temps plein d'interventions.</p> <p>→ Concertation et budgets pour interventions supplémentaires</p>	<p>→ 2025-2026 → 2026-2027 → 2024-2027 → 2025-2027 → 2025-2027 → 2024-2027</p>
<p>Garantir une politique tarifaire accessible</p>	<p>→ Analyse des publics et des CSP représentées → Travail en lien avec le service PEEJ pour une mise en cohérence des tarifications → Mise en place d'une bourse aux livres</p>	<p>→ Recueil de données et études statistiques → Groupe de travail sur le taux d'effort</p> <p>→ Logistique et communication</p>	<p>→ 2023-2024 → 2023-2025 → Rentrée 2024 ?</p>

<p>→ Diversité des publics inscrits à l'école de musique → Retours positifs des familles</p> <p>3 4</p>	<p>→ Accompagnement au covoiturage</p>	<p>→ Outil à développer</p>	<p>→ 2024-2027</p>
<p>Permettre un accès aux manifestations de l'EMC à tous les habitants du territoire</p> <p>→ Augmentation de la participation aux auditions → Accueil de personnes non inscrites à l'école de musique lors des manifestations → Rayonnement sur tout le territoire → Participation à la vie culturelle</p> <p>2 3 4 5</p>	<p>→ Organisation d'auditions dans les villes sans site d'enseignement</p> <p>→ Propositions de concerts dans des établissements du champ médico-social (IME, Ehpad, Multi-accueil ...)</p>	<p>→ Disponibilité des salles du territoire → Investissement dans l'équipement scénique et technique → Contact et accueil des équipes des établissements spécialisés Investissement des enseignants et préparation des élèves</p>	<p>→ 2023-2027</p> <p>→ 2024-2027</p>
<p>Diversifier l'offre d'activités musicales</p> <p>→ Diversité d'âges, de genres, d'horizons culturels au sein des effectifs inscrits à l'EMC</p> <p>1 2 3</p>	<p>→ Ouverture d'un cours de Formation musicale Adulte niveau 2</p> <p>→ Ouverture d'un cours de Formation musicale spécialisé musiques actuelles</p> <p>→ Ouverture d'un atelier Jazz</p> <p>→ Ouverture d'un atelier de théâtre musical</p> <p>→ Ouverture d'un cours de Tai-Chi pour les musiciens</p>	<p>→ Mobilisation et ouvertures d'heures d'enseignement</p>	<p>→ Rentrée 2023</p> <p>→ Rentrée 2023</p> <p>→ Rentrée 2023</p> <p>→ Rentrée 2024 ?</p> <p>→ Rentrée 2025 ?</p> <p>→ Rentrée 2026 ?</p>
<p>Favoriser la découverte instrumentale</p>	<p>→ Étendre les IMS</p> <p>→ Présentations scolaires en cycle 1 et 2</p>	<p>→ Ouverture d'1 poste supplémentaire</p> <p>→ Contact des établissements et investissement des enseignants</p>	<p>→ 2025-2027 ?</p> <p>→ 2024-2027</p>

<p>→ <i>Augmentation du nombre d'élèves inscrits à l'EMC</i></p> <p>3 4 5</p>	<p>→ Organisation de portes ouvertes</p> <p>→ Assurer un parc instrumental suffisant permettant la démonstration et la location</p>	<p>→ <i>Réflexion, organisation logistique et engagement des services techniques</i></p> <p>→ <i>Budgets : investissement dans un parc instrumental, et budget fonctionnement pour l'entretien régulier</i></p>	<p>→ 2023-2027</p> <p>→ 2023-2027</p>
---	---	---	---------------------------------------

c. Faire équipe

Perspectives et Effets attendus	Actions à mettre en œuvre	Moyen	Planning
<p>Créer une dynamique d'échanges au sein de l'équipe pédagogique</p> <p>→ <i>Interconnaissance au sein de l'équipe pédagogique</i> → <i>Disponibilité et réactivité des enseignants</i></p> <p>①</p>	<p>→ Développer les temps d'échange informel → Création de salles de pauses sur les sites de Bouloire et de Connerré</p> <p>→ Mise en place de réunions d'équipe trimestrielles → Mise en place de groupes de travail thématiques pour mener le projet d'établissement</p> <p>→ Organisation de formations d'équipe sur site</p>	<p>→ <i>Mise à disposition d'une salle sur le site de Connerré</i> → <i>Investissement mobilier et aménagement</i> → <i>Outils de communication et temps de direction</i></p> <p>→ <i>Contact avec l'organisme de formation et prise en charge par la collectivité</i></p>	<p>→ 2023-2027 → 2023-2025</p> <p>→ 2023-2027 → 2023-2027</p> <p>→ 2023-2027</p>
<p>Accompagner la professionnalisation de l'équipe</p> <p>→ <i>Diversification des méthodes</i> → <i>Meilleures connaissances du cadre institutionnel et des missions des EEA</i> → <i>Inscriptions régulières en formation</i></p> <p>①</p>	<p>→ Proposer la formation par tutorat pédagogique, formation continue ou VAE → Inscription à des formations thématiques</p> <p>→ Prise en charge par les enseignants de la coordination des projets</p>	<p>→ <i>Accompagnement ressources humaines</i> → <i>Communication sur les formations Mayenne culture et CNFPT</i> → <i>Mise en place des entretiens professionnels avec énoncé des objectifs à court et long termes</i> → <i>Rédaction de fiches de poste</i></p>	<p>→ 2024-2027 → 2023-2027</p> <p>→ 2023-2027</p>
<p>Développer des outils pédagogiques communs</p> <p>→ <i>Travail en équipe</i></p>	<p>→ Mise en place de rencontres pour échanger sur les progressions, méthodes et répertoires → Proposer les échanges d'élèves entre professeurs</p>	<p>→ <i>Disponibilité des enseignants, veille et réflexion pédagogique</i> → <i>Communication entre enseignants</i></p>	<p>→ 2023-2024 → 2024-2027 → 2023-2027</p>

<p>→ Diversification des méthodes</p> <p>1 2</p>	<p>→ Organisation de formations internes entre collègues en fonction des compétences (lutherie, utilisation du matériel de sonorisation, percussions corporelles ...)</p>	<p>→ Budget d'heures complémentaires et disponibilité des enseignants</p>	
<p>Développer les projets communs (en tant que pédagogues et en tant qu'artistes)</p> <p>→ Investissement de l'équipe éducative</p> <p>→ Participation à des actions d'EAC</p> <p>→ Participation à la vie culturelle du territoire</p> <p>1 2 5</p>	<p>→ Participation des enseignants aux spectacles scolaires</p> <p>→ Organisation de concerts communs intersites</p> <p>→ Composition d'ensembles de professeurs pour développer les présentations d'instruments</p> <p>→ Proposition de concerts de professeurs (saison culturelle ?)</p>	<p>→ Communication des enseignants, disponibilité et organisation logistique.</p> <p>→ Temps d'échanges sur nos pratiques artistiques.</p> <p>Budget pour cachets de musiciens</p>	<p>→ 2023-2027</p> <p>→ 2023-2027</p> <p>→ 2024-2027</p> <p>→ 2025-2027</p>

d. Améliorer le parcours de l'élève

Perspectives et Effets attendus	Actions à mettre en œuvre	Moyens	Planning
<p>Harmoniser les cursus et contenus pédagogiques</p> <p>→ Niveaux homogènes entre les sites → Connaissance et adhésion sur les attendus → Clarté des cursus pour les usagers</p> <p>1</p>	<p>→ Mise en place d'un groupe de travail Formation musicale</p> <p>→ Construction du projet pédagogique de l'EMC</p>	<p>→ Temps de concertation d'équipe pédagogique</p> <p>→ Temps de direction et investissement de l'équipe pédagogique dans les groupes de travail</p>	<p>→ 2023-2024</p> <p>→ 2023-2025</p>
<p>Accompagner les projets individuels des élèves</p> <p>→ Adaptation aux besoins des élèves → Diversité des élèves inscrits → Autonomie des élèves</p> <p>1 2 3</p>	<p>→ Mise en place de cursus personnalisés</p> <p>→ Ouverture d'un cours de FM adapté aux musiques actuelles</p> <p>→ Préparation de concerts menés par des élèves ou groupe d'élèves</p>	<p>→ État des lieux des besoins spécifiques, des enseignants ressources et définitions des cursus. Mise à jour du règlement intérieur</p> <p>→ Mobilisation d'1h d'enseignement</p> <p>→ Mise en place de professeur(s) référent(s) et temps d'accompagnement</p>	<p>→ 2023-2025</p> <p>→ Rentrée 2023</p> <p>→ 2024-2027</p>
<p>Développer de nouvelles formes d'évaluations</p> <p>→ Compréhension de l'évaluation par les élèves → Autonomie → Mise de la pratique artistique au centre</p> <p>1</p>	<p>→ Construction d'une grille d'objectifs à atteindre pour les élèves</p> <p>→ Auto-évaluation</p> <p>→ Projets menés par les élèves</p>	<p>→ Temps de travail en équipe et réflexion sur les formes d'évaluation</p> <p>→ Mise en place d'une formation d'équipes</p> <p>→ Grille d'évaluation</p> <p>→ Temps d'accompagnement</p>	<p>→ 2023-2024</p> <p>→ 2024-2025</p> <p>→ 2025-2026</p> <p>→ 2025-2027</p>

<p>Développer les propositions de pratiques collectives</p> <p>→ Inscription de tous les élèves en pratiques collectives → Intégration des élèves aux ensembles de pratiques amateurs du territoire → Autonomie, création d'ensembles par les élèves</p> <p>1 2 5</p>	<p>→ Mise en place d'un atelier percussions → Mise en place d'un ensemble de guitares → Mise en place d'ateliers jazz → Promotion des ateliers musiques actuelles auprès de toutes les classes d'instruments</p> <p>→ Encourager les pratiques collectives mixtes : musiques de chambre, intégration des pianistes et guitaristes dans les ensembles → Lien aux harmonies et banda pour les élèves à partir du 2nd cycle → Ouverture d'une seconde classe d'initiation à la pratique d'orchestre</p>	<p>→ Temps d'enseignement (budget fonctionnement)</p> <p>→ Lien entre les enseignants et classes instrumentales</p> <p>→ Mise en place d'un enseignant coordinateur (professeur d'accompagnement et musique de chambre ?) → Communication avec les associations</p> <p>→ Mobilisation d'1h d'enseignement → Mise à disposition d'une salle adaptée</p>	<p>→ 2023-2027 → 2023-2027 → 2023-2027 → 2023-2027</p> <p>→ 2024-2027</p> <p>→ 2023-2027</p> <p>→ Rentrée 2023</p>
<p>Entretenir le lien à la scène</p> <p>→ Participation de tous les élèves aux manifestations → Augmentation du nombre et de la diversité des représentations</p> <p>1 2 3 5</p>	<p>→ Organisation de représentations : scènes ouvertes, auditions de classes, orchestres, projets intersites</p> <p>→ Travail d'un répertoire commun entre élèves et amateurs en vue d'une représentation commune</p>	<p>→ Disponibilité des familles → Disponibilité des salles de spectacles</p> <p>→ Communication avec les associations amateurs</p>	<p>→ 2023-2027</p> <p>→ 2024-2027</p>
<p>Développer et accompagner la curiosité culturelle</p> <p>→ Connaissance des élèves sur les différents styles → Intérêt des élèves pour les activités culturelles du territoire</p> <p>1 3 5</p>	<p>→ Communiquer sur les spectacles et saisons culturelles du territoire → Emmener les élèves au spectacle → Organisation de masterclass → Organisation de stages thématiques sur la connaissance de son instrument, du répertoire, des styles ... → Mise en place d'un suivi des répertoires pratiqués par les élèves tout au long du parcours</p>	<p>→ Lien aux lieux de diffusion pour avoir leurs plaquettes et affiches à diffuser → Budget d'activités pédagogiques</p> <p>→ Investissement des enseignants, budget d'heures complémentaires → Outils de suivi des élèves, prises en main du logiciel Imuse par les enseignants</p>	<p>→ 2023-2027</p> <p>→ 2024-2027 → 2023-2027 → 2024-2027</p> <p>→ 2025-2027</p>

IV. Conclusion

Ce projet d'établissement a pour ambition de donner une nouvelle impulsion à l'école de musique communautaire du Gesnois Bilurien, en s'appuyant sur ses atouts et en relevant ses défis. Il vise à renforcer la cohésion de l'équipe pédagogique, à diversifier les publics et les partenariats, à améliorer le parcours des élèves et à participer au dynamisme culturel du territoire. Il s'inscrit dans le respect des missions des établissements d'enseignement artistique et des orientations nationales et départementales. Il se veut évolutif et adaptable aux besoins et aux opportunités qui se présenteront au cours des quatre prochaines années.

Pour mettre en œuvre ce projet, il faudra mobiliser les moyens humains, matériels et financiers nécessaires, ainsi que l'engagement de tous les acteurs : élus, agents, enseignants, élèves, familles, associations, partenaires. Il faudra également assurer un suivi régulier des actions et une évaluation des résultats, afin de mesurer les progrès accomplis et d'ajuster si besoin les orientations.

L'école de musique communautaire du Gesnois Bilurien a pour vocation d'être un lieu d'apprentissage, de pratique et de partage de la musique, ouvert à tous et ancré dans son territoire. Ce projet d'établissement est le fruit d'une réflexion collective et participative, qui témoigne de la volonté de faire vivre et évoluer cette structure au service du développement artistique et culturel, et il tient à chacun des acteurs de continuer à le faire vivre au quotidien jusqu'en 2027.